

Formation continue FSA : médiation

« La notion de consentement au service de la phase d'accordage »

Date : **Vendredi, 1^{er} mars 2024**
De 14h à 17h (accueil dès 13h30)

Lieu : **Restaurant Le Botanik, salle de conférence du 1^{er} étage**
Rue du Casino 8
1400 Yverdon-les-Bains

Argumentaire

A la recherche de solutions pour régler les différends, les médiateurs butent souvent sur la difficulté de se mettre d'accord. Après avoir exposé les positions, recherché les besoins de chacun et exploré les différentes options envisageables, le médiateur observe que des attentes parfois démesurées refont surface et que tout le conflit "se rejoue encore une fois" au moment de s'accorder définitivement. Pour dépasser cet écueil, la notion de consentement, empruntée à la pratique de la sociocratie est extrêmement utile. En effet, il suffit parfois d'une seule clé pour ouvrir une porte... Cette formation présente cet outil et élargira la palette de possibilités des praticiens.

Marcel Paris est titulaire du brevet d'avocat et pratique la médiation depuis une décennie. Il s'est en outre formé de manière interdisciplinaire au processus d'intelligence collective issu de la sociocratie.

Le format court de la formation offre une formation continue de qualité, réduite sur une demi-journée en fin de semaine. Elle offre la possibilité de suivre la formation, d'en obtenir les crédits, sans nuire à la pratique intense d'une étude d'avocats et de médiation.

Objectifs

- Mise en travail collective au moyen d'outils favorisant l'intelligence émotionnelle et collective du groupe apprenant
- Partie théorique sur :
 - Sources de la clé du « consentement » issu du champ de l'intelligence collective (sociocratie) ;
 - Présentation du modèle de la « décision par consentement » et son adaptation au processus de médiation.
- Partie pratique au moyen de mises en situation afin de travailler particulièrement la phase d'accordage au moyen de la clé « du consentement ».

Modalités pédagogiques

Pédagogie différenciée, incluant le mouvement. Alternance d'apports théoriques, de mises en situation et d'apprentissage par les paires grâce à l'échange d'expérience.

Orateur

Marcel Paris, avocat, médiateur et diplômé en dynamique participative. Il pratique la médiation depuis dix ans et intervient en qualité de personne de confiance en entreprise. Fondation et directeur d'une école privée s'adressant aux enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire.

Langue du cours

Français

Prix par participant

CHF 150.- TTC (documentation du cours et pause incluses)

Inscription

Médiateurs FSA et autres médiateurs certifiés.

Par courriel au moyen du formulaire d'inscription joint jusqu'au 26 février 2024 auprès de Bold&Tapfer, Marcel Paris, rue du Lac 7, 1400 Yverdon-les-Bains (secretariat@boldtapfer.ch)

Le cours est limité à 8 personnes. Après le délai d'inscription vous recevrez une confirmation de participation avec la facture.

Formation continue FSA : Crédits accordés selon le règlement de formation continue FSA

Annulation

En cas d'annulation après le 26 février 2024, l'intégralité du prix est due.

Formulaire d'inscription

Formation continue FSA : médiation

« La notion de consentement au service de la phase d'accordage »

Date : **Vendredi, 1^{er} mars 2024**
De 14h à 17h (accueil dès 13h30)

Lieu : **Restaurant Le Botanik, salle de conférence du 1^{er} étage**
Rue du Casino 8
1400 Yverdon-les-Bains

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____

Adresse email : _____

Date : _____

Signature : _____

Prix par participant : CHF 150.- TTC (documentation du cours et pause incluses)

Merci de renvoyer le formulaire d'inscription jusqu'au 26 février 2024 auprès de Bold&Tapfer, Marcel Paris, rue du Lac 7, 1400 Yverdon-les-Bains ou par email secretariat@boldtapfer.ch.